



Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2023

Paris, le 18 février 2024

Au titre du contrat de liquidité confié par Galimmo Services France sur la valeur Galimmo SCA à Exane BNP PARIBAS¹, en date de négociation du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.944 titres
- 57.157 €

Il est rappelé que, au titre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2023 :

- 3.034 titres
- 54.825 €

* * *

Galimmo SCA

Société en commandite par actions au capital de 25.957.380,80 euros
Siège social : 37, rue de la Victoire, 75 009 Paris
R.C.S. PARIS 784 364 150

A propos de Galimmo SCA

Galimmo SCA (ISIN : FR0000030611) société foncière cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, entité française du groupe Galimmo Real Estate, détient et opère en France des lieux de vie et de commerce co-conçus avec leurs publics. Son patrimoine, composé de 52 centres attenants à des hypermarchés Cora en France, est valorisé à 681,6 millions d'euros hors droits au 30 juin 2023. Galimmo SCA possède également une participation de 15% dans la structure qui détient les 7 centres commerciaux du groupe Galimmo Real Estate en Belgique.

Galimmo SCA est une société en commandite par actions dont la gérance est assurée par Galimmo Services France, elle-même détenue à 100% par Galimmo Real Estate, foncière qui opère, au travers de ses filiales, un total de 60 centres commerciaux attenants à des hypermarchés Cora en Europe et dont le patrimoine est valorisé à 1,1 milliard d'euros au 30 juin 2023.

Pour plus d'information sur la société

Contact Investisseurs

Thomas Hainez
Directeur Administratif et Financier
Tél : + 33 1 53 20 86 88
thainez@galimmo.com

Contacts Presse

Isabelle Laurent
Tél : +33 6 42 37 54 17
isabelle.laurent@oprfinancial.fr

Dylan Jullian
Tél : +33 6 18 89 56 73
dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Les annonces et publications financières de la société sont mises à disposition sur le site www.galimmo-sca.com

¹ Ce contrat de liquidité est géré, depuis le 2 janvier 2019, en conformité avec la décision AMF 2018-01 du 2 juillet 2018.